

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 novembre 2022**

**Date de convocation du conseil municipal** : 29 novembre 2022

**Présents** : Mesdames Isabelle FAFET, Annie FELIZAZ, Monique LABYE, Renata MOULIGNEAUX, Messieurs, Yohan THAYE, Francis GEOFFROY, José SAURA.

**Absents excusés** : Monsieur Édouard de COSSÉ BRISSAC, Monsieur François DUFROY (Pouvoir à José SAURA). Marc BOCHAND (Pouvoir à Isabelle FAFET)

**Secrétaire de séance** : José SAURA

**Début de la séance**: 18H30

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal présents d'ajouter la demande de subvention des p'tits Fayots à l'ordre du jour.

**Subvention des p'tits fayots**

Madame le Maire demande que soit allouée une subvention de 3500 € à l'association des « P'tits Fayots du Fayel » qui œuvre à l'animation du village à travers des soirées, repas, organisation de journées à thèmes qui visent à garder un lien social entre les habitants du village.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'attribution à l'association « P'tit Fayots du Fayel » pour un montant de 3500 €.

\*\*\*

**Approbation du compte rendu du 04/10/2022.**

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés adoptent le compte rendu du 04/10/2022.

\*\*\*

**Choix du devis interphone.**

Il y a eu plusieurs devis proposés pour le changement de l'interphone de la mairie qui n'est plus fonctionnel les membres du conseil municipal et à l'unanimité valident la société K.SAM.

\*\*\*

**Demande de fonds de concours de la CCPE « Aide aux petites communes de – 500 habitants »**

Après avoir choisi le devis, dont le montant total s'élève à 2432.33 € H.T soit 2918.80 € TTC, Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la CCPE (Communautés de Communes de la Plaine d'Estrées) « aide aux petites communes de – 500 habitants » pour un montant de dépenses qui s'élève à 2 432.33 € H.T.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, acceptent le devis présenté et autorisent Madame le Maire à solliciter le fonds de concours de la CCPE (Communautés de Communes de la Plaines d'Estrées).

\*\*\*

## Décision modificative pour les charges de personnel

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prévoir des crédits suffisants au chapitre 012 à l'article 6411 pour les charges personnelles pour prévoir les salaires et charges du personnel.

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

DÉSIGNATION	DÉPENSES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
012 – 6411 – Personnel Titulaire		10 000.00 €
65 – 65541 – Contribution fonds compensation ch. territoriales	3 000.00 €	
022 – 022 – Dépenses imprévues	2 000.00 €	
011 – 6288 – Autres services extérieurs	1 000.00 €	
011 – 6283 – Frais de nettoyage des locaux	1 500.00 €	
011 – 6232 – Fêtes et cérémonies	2 500.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>

\*\*\*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des présents et représentés,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3 I 1° (ou 3 I 2°),

**DECIDE :**

**Article 1 : d'adopter la proposition de Madame le Maire**

**Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés**

\*\*\*

### QUESTIONS DIVERSES :

Prévoir dans le budget 2023 l'achat d'un debriefateur en attente des devis avec la société SICLI.

Madame MOULIGNEAUX Rénata se plaint des voitures garées sur les trottoirs de la rue Vaudherlant qui empêchent le passage des piétons.

Madame Le Maire annonce que la réfection de la D522 doit être effectuée par l'UTD courant 2023.

Des marquages devront être fait dans la rue des Lombards ainsi des marquages de stationnement seront aussi effectuées rue Vaudherlant.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h34.

Le Maire,

Isabelle FAFET

Isabelle FAFET		François DUFROY	Pouvoir à José SAURA
Marc BOCHAND	Pouvoir à Isabelle FAFET	Francis GEOFFROY	
Annie FELISAZ		JOSE SAURA	
Monique LABYE		Yohan THAYE	
Rénata MOULIGNEAUX			
Edouard DE COSSÉ BRISSAC	ABSENT		